



**COMPTE RENDU INTEGRAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2024 A 20H30**

Le onze avril deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

**Etaient présents** : BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, MOLES Géraldine, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR Sylvie, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe et Jean-Christophe VIALARET.

**Etait absent excusé ayant donné procuration** : Guillaume BISMES a donné procuration à Kévin DELON,

Marion BASTIT est désignée comme secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Affectation des résultats 2023 pour le budget principal et pour le budget photovoltaïque
- 2 – Vote des taux des taxes directes locales pour 2024,
- 3 – Présentation et vote des budgets 2024 pour le budget principal et le budget photovoltaïque
- 4 – Admission en non -valeur de créances de faible montant
- 5 – Application de la fongibilité des crédits pour l'exercice 2024 avec le référentiel M57
- 6 – Modification des effectifs
- 7 – Examen des demandes de subventions aux associations,
- 8 – Amendes de police pour 2024 : plan de financement
- 9 – Acquisition de matériels pour le service technique
- 10 – Bilan saison truffe 2023-2024
- 11 – Dénomination des voies et places : compléments pour l'adressage
- 12 – Projet création d'une section bilingue précoce français-occitan
- 13 – Questions diverses

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 2024, en vue de son approbation.

Aucune observation n'est faite et le compte rendu est approuvé à la majorité avec quatre abstentions : Marion BASTIT, Paméla ROUSSEAU, Charles LONJOU et Géraldine MOLES.

**Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :**

**2024-07** : validation du devis à QUERCY DESIGN pour remplacement de menuiseries de la sacristie pour un montant de 7 068.21 € HT soit 8 481.85 € TTC.

**2024-08** : validation du devis à QUERCY DESIGN pour le remplacement de menuiseries de l'église ST QUIRIN pour un montant de 16 460 € HT soit 19 752 € TTC

**2024-09** : saison piscine 2024 : ouverture le 13/05 aux scolaires, aux cours et activités et à partir du 6/07 au 01/09 : 7j/7 au public.

Les tarifs et activités sont les suivants :

<b>TARIFS BAIGNADE</b>			
<b>Détail</b>	<b>Enfants (gratuit moins de 5 ans)</b>	<b>Adultes (à partir de 18 ans)</b>	<b>Tarif social adultes (demandeurs d'emploi-étudiants-sénior plus de 70 ans)</b>
<b>Tarif Après-Midi</b>	<b>2.50 €</b>	<b>3.50 €</b>	<b>2.50 €</b>
<b>Carte abonnement 10 entrées après-midi</b>	<b>22.00 €</b>	<b>32.00 €</b>	<b>22.00 €</b>

<b>COURS : LECONS DE NATATION ENFANT - APPRENTISSAGE</b>	
<b>1 séance de natation (30 mn)</b>	<b>13 €</b>
<b>Forfait de 10 séances</b>	<b>120 €</b>
<i>Mise en place des QF pour les habitants de Lalbenque</i>	
<i>Forfait 10 séances - QF &lt; 850</i>	<i>60 €</i>
<i>Forfait 10 séances - 851 &lt; QF &lt; 1100</i>	<i>90 €</i>
<i>Forfait 10 séances - QF &gt; 1101</i>	<i>120 €</i>
<b>COURS : LECONS DE NATATION ENFANT - PERFECTIONNEMENT</b>	
<b>1 séance de natation (40 mn)</b>	<b>13 €</b>
<b>Forfait 10 séances</b>	<b>120 €</b>
<i>Mise en place des QF pour les habitants de Lalbenque</i>	
<i>Forfait 10 séances - QF &lt; 1100</i>	<i>90 €</i>
<i>Forfait 10 séances - QF &gt; 1101</i>	<i>120 €</i>
<b>COURS : LECONS DE NATATION ADULTE</b>	
<b>1 séance de natation</b>	<b>18 €</b>
<b>Forfait 10 séances</b>	<b>160 €</b>

<b>COURS : AQUAGYM/AQUAFITNESS ADULTE</b>	
<b>1 séance d'aquagym (45 mn)</b>	<b>10 €</b>
<b>Forfait 10 séances</b>	<b>95 €</b>
<b>COURS : AQUABIKE ADULTE</b>	
<b>1 séance d'aquabike (30 mns)</b>	<b>12 €</b>
<b>Forfait 5 séances</b>	<b>55 €</b>
<b>Location d'un vélo (30 mns)</b>	<b>4 €</b>

<b>ACTIVITE PETIT SAUVETEUR (de 8 à 15 ans)</b>	
<b>1 séance (40 mn)</b>	<b>13 €</b>
<b>Forfait de 5 séances</b>	<b>60 €</b>

<b>ENTREES DES SCOLAIRES ET GROUPES</b>	
<b>Groupe scolaire : gratuit pour les enfants de Lalbenque et participation des communes pour les écoles du territoire de la CCPLL + 3 RPI* limitrophes</b>	<b>0.50 €/l'entrée</b>
<b>Groupe scolaire : écoles hors du territoire de la CCPLL et des 3 RPI limitrophes</b>	<b>1 €/l'entrée</b>
<b>Groupe scolaire : collège, lycée</b>	<b>1.5 €/l'entrée</b>
<b>Centre de loisirs, colonies, établissements :</b>	<b>1.5 €/l'entrée</b>

*\*RPI limitrophes : (Belfort du Quercy, Montdoumerc, Fontanes) – (Aujols, Cieurac, Flaujac-Poujols) – (Varaire, Concots, Lugagnac)*

<b>Autres tarifs : autres services buvette</b>	
<b>Boissons</b>	<b>2 €</b>
<b>Boissons (eau)</b>	<b>1 €</b>
<b>Glace (glace à l'eau)</b>	<b>1 €</b>

Glace (barres glacée, etc...)	2 €
Goûter salé	0.50 €
Goûter sucré	1 €

## ORDRE DU JOUR

### 1 – Affectation des résultats 2023 pour le budget principal et pour le budget photovoltaïque

Madame le Maire rappelle que la commission des finances du 5 avril 2024 animée par Monsieur GUARDIA conseiller des décideurs locaux nous a permis d'avoir une synthèse précise de la situation budgétaire de la commune. L'assemblée a pu aborder et débattre de chaque point.

Le premier point est l'affectation des résultats 2023 pour le budget principal et le budget photovoltaïque.

#### **Budget principal :**

Suite au vote du compte administratif 2023 et à la validation des résultats de clôture, il convient de prévoir l'affectation du résultat 2023 pour partie en investissement et l'excédent reporté en fonctionnement.

#### **Pour mémoire**

#### **Solde d'exécution de la section d'investissement exercice**

**2023**

Résultat de l'exercice	-198 177.21 €
Résultat antérieurs	-126 325.11 €
Solde d'exécution cumulé	-324 502.32 €

#### **Restes à réaliser au 31 décembre**

Dépenses	413 420.00 €
Recettes	681 828.00 €
Solde des restes à réaliser	268 408.00 €

#### **Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-324 502.32 €
Rappel du solde des restes à réaliser	268 408.00 €

***Besoin de financement de l'investissement*** **-56 094.32 €**

#### **Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	197 549.26 €
Résultat antérieur	89 112.04 €
Total à affecter	286 661.30 €

#### **Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

**1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)** **56 094.32 €**

2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	230 566.98 €

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition d'affectation des résultats 2023 comme proposés ci-dessus.

### **Budget Gymnase :**

Suite au vote du compte administratif et à la validation des résultats 2023, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

#### **Pour mémoire**

#### **Solde d'exécution de la section d'investissement exercice**

**2023**

Résultat de l'exercice	7 666.00 €
Résultat antérieurs	30 668.00 €
Solde d'exécution cumulé	38 334.00 €

#### **Restes à réaliser au 31 décembre**

Pas de restes à  
réaliser

#### **Excédent de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	38 334.00 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00 €

#### ***Excédent de la section d'investissement***

**38 334.00 €**

#### **Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	- 3927.99 €
Résultat antérieur	50 962.36 €
Total à affecter	47 034.37 €

#### **Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0 €
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	47 034.37 €

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'affectation des résultats 2023 comme présenté ci-dessus.

## 2 – Vote des taux des taxes directes locales pour 2024,

Madame le Maire aborde le point sur la fiscalité en donnant le détail des taux actuels pratiqués :

<b>Taux de la taxe foncière bâtie :</b>	<b>37.24 %</b>
<b>Taux de la taxe foncière non bâtie :</b>	<b>130.32 %</b>
<b>Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires :</b>	<b>11.10 %</b>
<b>Taux de la contribution foncière des entreprises :</b>	<b>16.15 %</b>

Elle indique également que les bases d'imposition ont augmenté de près de 3.9 % entre 2023 et 2024.

Pour rappel, l'augmentation entre 2022 et 2023 était de 7.10 % pour contrer la hausse de l'inflation.

Elle indique que lors de la séance de la commission des finances le 5/04/2024, ce point a été débattu avec une possible augmentation des taux de manière légère. Certains sont favorables à une légère augmentation et d'autres non, l'ensemble des arguments évoqués par les uns et les autres sont convaincants.

Madame le maire propose un tour de table en laissant la parole à qui le souhaite.

Elle rappelle l'intervention de Monsieur GUARDIA, conseiller aux décideurs locaux présent le 5/04 dernier et il a proposé plusieurs simulations d'augmentation des taux compte tenu des investissements importants à réaliser et des difficultés de la commune au niveau de sa capacité d'autofinancement.

Augmentation de taux : avec gain d'un complément de produit :

1 % : 8 537 €

2% : 17 074 €

3 % : 25 611 €

5 % : 42 685 €

**Pour rappel, les dernières augmentations des taux datent de 2011 (4.63%), 2016 (2%) et une baisse en 2020 de - 5 %.**

Madame le Maire indique que Monsieur GUARDIA lui a indiqué que la baisse des taux en 2020, n'a jamais été récupérée et correspond à une perte de fiscalité de 107 000 € cumulé sur les 4 ans.

Le nouveau produit de la fiscalité en fonction des augmentations de taux proposés correspondrait :

**A taux constants : 713 436 €**

1% : 721 973 €

2% : 730 510 €

3% : 739 047 €

5% : 752 121 €

Madame le maire rappelle que le conseiller des décideurs locaux, en fonction de la situation de la collectivité et de son programme d'investissement préconise une augmentation de 5 %. Mais elle laisse la parole aux élus sur ce point.

### **Observations :**

**Monsieur Jacques MARZIN** souhaite prendre la parole et faire l'écho de la séance du conseil communautaire du 11/04 à la communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Au cours du Conseil Communautaire de cet après-midi, les débats sur l'évolution des taux d'imposition ont été nourris. Ils ont permis d'échanger des arguments contradictoires que l'on peut résumer comme suit :

En faveur d'une augmentation des taux :

- Il est nécessaire de maintenir saines les finances de la Communauté de Communes (Fonds de Roulement, niveau d'endettement) ;
- La Communauté de Communes a des projets d'investissements importants : Les Phosphatières de Bach, la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Lalbenque, et potentiellement, un bâtiment pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Limogne en Quercy. Augmenter les impôts est nécessaire pour garder une capacité d'investissement et préserver le futur et améliorer l'attractivité du territoire ;
- L'évolution des taux d'imposition dans notre Communauté de Communes se caractérise par des périodes longues sans augmentation, et une ou deux grosses augmentations par mandat. Il semble préférable de lisser les augmentations, et donc de proposer de faibles augmentations annuelles.

En faveur du maintien des taux, sans augmentation :

- Nous venons de vivre trois années au cours desquelles les bases locatives (permettant le calcul des Taxes Foncières bâties ou non bâties) ont fortement augmenté. Cela se traduit par une augmentation des impôts pour nos concitoyens ;
- L'année 2024 est une année au cours de laquelle nos concitoyens devront faire face à de nombreuses augmentations dans leur vie quotidienne. Ils devront aussi assumer l'augmentation des ordures ménagères. Il est donc sage de ne pas les solliciter plus.
- S'assurer du consentement de nos concitoyens à payer des impôts suppose qu'ils soient convaincus que le recours à l'augmentation des impôts n'est pas une facilité, et qu'elles sont accompagnées d'efforts de la collectivité en termes d'économies, et de sage programmation des investissements.

En conclusion, il n'y a pas eu d'augmentation des taux mais le maintien à taux constant pour cette année 2024 pour l'intercommunalité.

### **Jean-Christophe VIALARET :**

Il indique que c'est difficile d'augmenter les impôts compte tenu des dépenses des ménages. L'Etat augmente les bases donc si on augmente les taux, cela ferait une double augmentation.

**Madame le Maire** rappelle que la commune fait des efforts au niveau social avec la mise en place de quotients familiaux pour le restaurant scolaire et l'Alae mais également maintenant pour la piscine avec l'accès à la baignade et l'apprentissage de la natation.

**Sébastien NODARI** souhaite rappeler le montant des impôts et taxes (chapitre 73) sur plusieurs années :

En 2017 : 583 000 €

En 2020 : 626 000 €

En 2023 : 794 000 €

Cela correspond à une augmentation de 168 000 € sur les 4 ans sans augmentations des taux. C'est uniquement l'évolution des bases qui a généré ce produit supplémentaire à taux constants mais qui entraîne une augmentation des impôts pour les administrés sur le foncier bâti, non bâti, la contribution foncière des entreprises et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires y compris la taxe sur les ordures ménagères.

Il est réservé sur le calcul effectué de la perte de fiscalité de 107 000 € depuis la baisse des impôts de -5% en 2020.

En conclusion : il n'est pas favorable à une augmentation des taux communaux comme il ne l'a pas été pour les taux de l'EPCI dans l'après-midi.

#### **Sylvie PAGES-GRATADOUR :**

Elle indique que le taux du foncier bâti a augmenté en 2021 avec la suppression de la taxe d'habitation, on a récupéré le taux du foncier bâti du Département 23.46 % qui s'est additionné au taux communal de 13.78 % pour atteindre le taux de 37.24 %.

Cela a permis de compenser la suppression de la taxe d'habitation où nous avons un taux de 11.10%.

Elle souhaite compléter en indiquant qu'il y a d'autres marges de manœuvre possibles avec l'augmentation de la TASCOM et de la base minimum au niveau de la CFE. Ce travail doit être fait d'ici le 1/10 prochain.

Elle indique qu'une augmentation des taux pénaliserait toujours la même classe sociale, les revenus moyens.

#### **Kévin DELON :**

Il souhaite préciser que la comparaison des montants de la fiscalité ne peut pas se faire avec les totaux du chapitre 73 impôts et taxes car il y a d'autres « taxes », exemple les droits de place et foire, la taxe sur les droits de mutation. Cela ne fait pas partie du produit de la fiscalité, donc au lieu de 168 000 € d'augmentation, on serait plutôt à 148 000€.

On a également depuis 2020, des foyers fiscaux supplémentaires, l'effet réel d'augmentation des bases est donc minoré car il y a des exonérations de taxes foncières les deux premières années, donc il n'y a que 2 ans à prendre en compte en fonction du décalage.

Pour lui, l'augmentation des bases n'est pas à considérer spécialement comme une manne financière.

Il souhaite indiquer un élément important, à savoir que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 30 % depuis 2019 et les recettes de fonctionnement (impôts et dotations) ont augmenté de 27%. Le delta doit être compensé par les fonds propres de la commune. Cela entraîne une capacité d'autofinancement qui est réduite, des difficultés chroniques de trésorerie.

Monsieur GUARDIA en a fait explicitement l'analyse lors de la commission des finances du 5/04.

On constate que l'augmentation des dépenses est due pour les 2/3 à l'augmentation des fluides, du carburant, de l'alimentation pour le restaurant scolaire et les dépenses de personnel pourtant maîtrisées car très peu de variation des effectifs. Ces précisions sont importantes.

Compte tenu des projets d'investissements structurants à venir il rappelle que Monsieur GUARDIA, conseiller aux décideurs locaux a proposé une petite augmentation des taux pour permettre de rembourser une partie de l'annuité d'emprunt à réaliser pour financer ces projets.



Kévin DELON précise enfin qu'il n'a pas envie d'augmenter les impôts comme tous les élus autour de la table mais qu'il y a malheureusement une réalité budgétaire dont il faut tenir compte. Il pense qu'une seule augmentation de 2 % durant le mandat serait raisonnable pour un gain de 17 074 €/an. Il pense que c'est important d'avoir un débat sur ce sujet et se demander comment la commune peut faire pour pouvoir continuer à investir.

Monsieur GUARDIA a donné une fourchette d'augmentation des impôts pour un foyer entre 4 et 32 €, avec une moyenne de 12 €.

**Madame le Maire** indique que les arguments pour une faible augmentation ou un maintien des taux sont intéressants et convaincants.

**Sébastien NODARI :**

Il souhaite revenir sur les chiffres annoncés des 168 000 € d'augmentation du chapitre 73, qui serait finalement de 158 000 € en fonction des faibles augmentations des droits de mutation et de droit de place et foire.

Ensuite il y a deux façons de gérer un budget, soit on regarde du côté du prisme des dépenses soit du côté du prisme des recettes.

Du côté des dépenses, si on augmente, il faut trouver des recettes et l'augmentation des taux et taxes est une facilité.

Ensuite on peut jouer sur les dépenses d'investissement : deux points :

Par exemple, on peut proposer de n'engager que des investissements structurants (école, incendie, voirie) qui font que des habitants viennent s'installer chez nous.

Lorsque l'on réalise un investissement, il faut voir les coûts de fonctionnement que cela génère et l'emploi du personnel car le remboursement d'un emprunt c'est sur une durée définie mais les coûts de fonctionnement sont récurrents.

Donc il faut bien analyser les conséquences de chaque investissement, essayer de trouver un équilibre entre les recettes et les dépenses.

**Kévin DELON :**

Il souhaite compléter son propos en disant qu'il est bien sûr pour que l'on fasse un effort dans tous les domaines et des deux côtés (dépenses et recettes).

Diminuer les dépenses de fonctionnement de 10 000 € à 15 000 €, c'est sans doute possible, nous y travaillons depuis plusieurs mois et ce n'est pas évident, mais pas de l'ordre de 50 000 €.

Une commune vive si elle investit pour développer le village, son attractivité et faciliter l'emploi. Les entreprises locales ont eu les précédents marchés de travaux ce qui permet de faire travailler du monde sur le territoire.

**A l'issue des débats, Madame le Maire en fonction de la tendance propose de voter pour ne pas augmenter les taux donc un maintien des taux constants et le vote est obtenu à la majorité avec 12 votes POUR et 7 abstentions celles de Madame Liliane LUGOL, Marion BASTIT, Kévin DELON, Guillaume BISMES, Myriam LEZOURET-CONQUET, Marie-Joëlle ROCHE et Serge CHARONNAT.**



### 3 – Présentation et vote des budgets 2024 pour le budget principal et le budget photovoltaïque

Avec la nouvelle nomenclature M57, l'obligation est que l'ensemble des élus doit recevoir le projet de budget 12 jours avant le vote, c'est pour cela que le projet vous a été adressé le 29/03/2024.

Le 5/04 : une commission des finances s'est réunie pour faire le point sur les orientations et le projet de budget et ce soir, on peut passer au vote.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales article 2123-24-1-1, chaque conseiller municipal a reçu l'état récapitulatif des indemnités versées avant chaque vote du budget. L'état récapitule les années 2020, 2021, 2022, 2023 et jusqu'au 31/03/2024.

#### **Budget principal**

Le budget 2024 est présenté pour un montant de 2 683 178 € en dépenses et en recettes.

Un détail du budget de fonctionnement par chapitres et articles a été fourni en commission des finances du 5/04.

Dans le document de travail une présentation consolidée par chapitres :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAP	LIBELLE	PREVU 2024	CHAP	LIBELLE	PREVU 2024
O11	Charges à caractère général	770 350.00 €	002	Excédent reporté	230 566.98 €
O12	Charges de personnel	1 155 850.00 €	O13	Atténuations de charges (remb maladies)	40 000.00 €
O14	Atténuation de produits (FNGIR suite à suppression taxe professionnelle)	47 571.00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses (cantine-alae-piscine-matérie)	403 550.00 €
O23	Virement de la section d'investissement (excédent brut de fonctionnement)	349 987.00 €	73	Impôts et taxes	832 327.00 €
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections Amortissements	121 000.00 €	74	Dotations, subventions et participations	959 395.00 €
65	Autres charges de gestion courante (subventions asso + indemn élus, etc...)	220 420.00 €	75	Autres produits de gestion courante – loyers	164 000.00 €
66	Charges financières	15 000.00 €	76	Produits financiers	8.02 €
67	Charges exceptionnelles	3 000.00 €	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	
			72	Travaux en régie	18 000.00 €
			77	Produits exceptionnels	35 331.00 €
TOTAL		2 683 178.00 €	TOTAL		2 683 178.00 €

#### Observations :

Jean-Christophe VIALARET souhaite savoir pourquoi il y a eu en 2023 des dépenses en charges de personnel pour les apprentis et qu'il n'y a pas de prévision en 2024.

En réponse : on a permis à un apprenti de finaliser sa formation d'avril à août 2023 car il en avait fait la demande mais actuellement il n'y a pas d'apprenti et aucune sollicitation en cours.

Il demande également pourquoi la prévision des indemnités des élus a augmenté par rapport à 2023.

En réponse : nous sommes sur des prévisions, le report important du résultat de fonctionnement 2023 qui n'est pas affecté à l'investissement, nous oblige par la règle de l'équilibre budgétaire de prévoir un plus de crédits sur certaines dépenses. Mais la réalisation sera en dessous de la prévision.

Il indique également l'article 6488 pour 25 000 €. En effet, c'est du même ordre, il s'agit d'une prévision pour équilibrer la section mais il faudra se fier à la réalisation de l'exécution budgétaire au fil de l'année.

Avec la M57, plus de chapitre dépenses imprévues avec une prévision annuelle entre 30 000 € et 50 000 € qui nous permettait d'effectuer des décisions modificatives avec des virements de crédits d'un chapitre à l'autre. Avec ces prévisions en 2024, cela devrait nous limiter la prise de décision modificative budgétaire.

La section d'investissement est équilibrée avec un montant de **2 803 688 €**.

Le montant prévisionnel des dépenses d'équipement est de **2 256 832 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES 2024					RECETTES 2024				
CHAP	LIBELLE	RESTE A REALISER 2023	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL CREDITS 2024	CHAP	LIBELLE	RESTE A REALISER 2023	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL CREDITS 2024
001	Déficit d'investissement			324 502.32 €	040	Opérat° d'ordre transfert entre sect°		121 000.00 €	121 000.00 €
041	Opérations patrimoniales		50 002.68 €	50 002.68 €	041	Opérations patrimoniales		50 002.68 €	50 002.68 €
040	Opérations d'ordre transfert entre section		53 331.00 €	53 331.00 €	10	Dotation, fods réserves, fctva,TLE		223 781.32 €	223 781.32 €
165	Emprunts remboursement capital		118 000.00 €	118 000.00 €		FCTVA		111 108.00 €	111 108.00 €
165	Dépôts et cautionnements	520.00 €	500.00 €	1 020.00 €		Taxe d'aménagement		56 579.00 €	56 579.00 €
21	Investissement	412 900.00 €	1 843 932.00 €	2 256 832.00 €		AFFECTATION PROPOSEE		56 094.32 €	56 094.32 €
					13	Subventions d'investissement	531 828.00 €	1 006 069.00 €	1 537 897.00 €
					16	Emprunts et dettes assimilées	150 000.00 €	350 000.00 €	500 000.00 €
					165	Dépôts et cautionnements		1 020.00 €	1 020.00 €
					021	Virement de la section de fonct		349 987.00 €	349 987.00 €
					024	Produits des cessions d'immobilisations		20 000.00 €	20 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>413 420.00 €</b>	<b>2 390 268.00 €</b>	<b>2 803 688.00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>681 828.00 €</b>	<b>2 121 860.00 €</b>	<b>2 803 688.00 €</b>

Soit un cumul de budget des deux sections en dépenses et en recettes : 5 486 866 €

La liste des principales prévisions d'opérations d'investissement est la suivante en dépenses :

Programme de défense incendie	83 000 €
-------------------------------	----------

Acquisitions matériels et mobiliers divers	90 000 €
Amélioration des bâtiments communaux	25 000 €
Complexe sportif, plaine de jeux	50 000 €
Voirie, réseaux divers	40 000 €
Les terrasses de ST QUIRIN, amphithéâtre	465 000 €
Atlas de la biodiversité	30 000 €
Budget participatif	34 000 €
Fin de l'aménagement espace public à St Hilaire	16 000 €
Fin de l'aménagement des espaces publics et loisirs secteur piscine-pigeonnier	22 000 €
Programme de restauration des puits	5 300 €
Etude urbaine – aménagement cœur de village	47 100 €
Rénovation du presbytère en tiers lieu	691 406 €
Travaux de rénovation maison Flaujac	19 000 €
Fin de la restructuration des sanitaires scolaires	5 000 €
Etude actualisée église ST QUIRIN	16 000 €
Programme voirie 2023	45 000 €
Travaux de clôture à la gendarmerie	100 000 €
Création d'espaces associatifs et d'expositions rue du paradis	235 000 €
Rénovation menuiseries église ST QUIRIN et sacristie	29 000 €
Etudes des eaux pluviales	53 700 €
Rénovation de l'église de PAILLAS	120 000 €
Programme voirie 2024	30 000 €

**Après examen et délibération, l'assemblée vote le budget principal 2024 de la commune à la majorité des membres avec une abstention celle de Charles LONJOU et 5 votes CONTRE ceux de Stéphane DOLO, Géraldine MOLES, Jean-Christophe VIALARET, Mathieu CROUZET et Sylvie PAGES-GRATADOUR, et autorise Madame le Maire à déposer le budget au contrôle de légalité et au service comptable compétent pour le suivi de son exécution.**

### **Budget Photovoltaïque**

#### **Détail de la section de fonctionnement :**

<b>011</b>	Charges à caractère général	<b>70 000.00 €</b>
<b>65</b>	Charges de gestion courante	<b>10.00 €</b>
<b>66</b>	Charges financières	<b>0 €</b>
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	<b>27 124.00 €</b>
<b>042</b>	Amortissements	<b>7 666.00 €</b>
	<b>Total des dépenses</b>	<b>105 000.00 €</b>
<b>70</b>	Ventes d'électricité	<b>57 965.63 €</b>

002	Report en fonctionnement	47 034.37 €
	<b>Total des recettes</b>	<b>105 000.00 €</b>

**Détail de la section d'investissement : équilibre à hauteur de 73 324 €**

23	Immobilisations en cours (non affecté)	73 324.00 €
	<b>Total des dépenses</b>	<b>73 324.00 €</b>
001	Excédent de fonctionnement reporté	38 334.00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	27 124.00 €
O40	Amortissement de la toiture	7 666.00 €
	<b>Total des recettes</b>	<b>73 324.00 €</b>

**Cumul des budgets section de fonctionnement et d'investissement : 178 324 €.**

**Après examen et délibération, l'assemblée vote à l'unanimité le budget photovoltaïque en section fonctionnement et en section investissement.**

**4 – Admission en non -valeur de créances de faible montant**

Le comptable public nous a adressé un modèle de délibération afin de permettre au Maire de prendre la décision pour des admissions en non-valeur de créances pour un montant inférieur à 100 €.

Marie DELPECH demande quel est le montant de ces créances.

On donne lecture des montants de créances qui ont été admises en non-valeur les années précédentes et elles sont relativement faibles car le comptable public effectue un important contentieux avant de nous proposer ces admissions en non-valeurs.

**Après examen et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100 €. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance.**

**5 – Application de la fongibilité des crédits pour l'exercice 2024 avec le référentiel M57**

Madame le Maire indique que la commune a adopté par la délibération n° 2023-11-02 en date du 10/11/2023 la nomenclature M57 abrégée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité :**

- **D'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, pour l'exercice 2024.**
- **De donner tous pouvoirs à Madame le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, pour l'exercice 2024.**

## **6 – Modification des effectifs**

Madame le Maire indique que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale nous a adressé les propositions d'avancement de grade pour 2024.

Les propositions sont les suivantes :

- **Création d'un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/07/2024,**
- **Création d'un poste à temps non complet 25h25 d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 16/10/2024.**

Dans un deuxième temps, il conviendra de saisir le comité technique pour la suppression des postes :

- adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- adjoint d'animation à temps non complet à 25 h 25

Au niveau du service technique :

- besoin de créer un emploi saisonnier à temps complet sur les mois de juillet et août.**

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la création des postes énumérés ci-dessus et autorise le Maire pour prendre les arrêtés et contrat ou signer une convention de mise à disposition avec l'organisme PROSPORT.**

## **7 – Examen des demandes de subventions aux associations.**

Madame le Maire laisse la parole à Magali COQUOIN, adjointe et vice-présidente de la commission lien social et vie associative pour présenter les demandes de subventions aux associations.

Madame le Maire demande à Magali COQUOIN avant de démarrer les propositions, quels ont été les critères de la commission pour travailler sur ces demandes.

La commission a travaillé sur les dossiers au cours de 3 réunions riches d'arguments constructifs.

On regarde le nombre d'adhérents, les types de projet, les budgets des projets, les fonds dont disposent chaque association.

Madame le Maire demande si une subvention est donnée aux associations qui ne font pas d'évènement. Madame COQUOIN indique qu'il s'agit d'une subvention de fonctionnement classique.

Magali COQUOIN indique qu'il a été fait un effort supplémentaire pour les associations d'entraide car l'année économique est compliquée.

Madame le Maire demande si la commission a favorisé les associations qui organisent des manifestations ouvertes à tous.

Madame COQUOIN indique que pour les associations qui organisent des évènements, le montant de subvention est plus important.

Madame COQUOIN souhaite faire une petite introduction avant de passer aux votes.

Elle indique que nous avons un tissu associatif important, c'est une richesse pour la commune. De nombreuses associations sont très ancrées dans le territoire. Elles sont très proches du terrain avec une armée de bénévoles. Je voudrais les remercier tout particulièrement car ils ont fait le choix d'une vie locale, citoyenne et solidaire et leurs actions, leurs initiatives sont souvent plus efficaces que l'action publique.

Elle indique que d'après les dossiers de subvention, il y a plus de 800 bénévoles qui soutiennent les associations et plus 1700 adhérents qui participent à l'action et la dynamique du tissu associatif.

En commission, on va essayer de travailler sur le bénévolat pour pérenniser l'activité de ces associations.

La commune continue à aider les associations, par contre au niveau des prêts des salles, il faut faire attention à la gestion des fluides et notamment le chauffage.

Autre point positif, les associations ont fait preuve de synergies, c'était une volonté depuis le début du mandat que j'avais impulsé mais cela a été fait par de multiples mutualisations (exemple : la tresse et le comité des fêtes pour le marché de Noël), autres synergies avec de l'entraide pour récolter des fonds pour : Pauline Pas à pas, le relais de Kellas, la rando du souffle

10 associations n'ont pas demandé de subventions cette année : je tiens à les citer car elles ont joué collectif :

**Club informatique - Comité des fêtes de ST HILAIRE - Cap (association des artisans-commerçants) - Issia Pourquoi pas - Relais de Kellas - Association des trufficulteurs - Les Amis del País - Le Yoga - Quercy blanc modélisme - Syndicat des trufficulteurs.**

ASSOCIATIONS	Proposition de la commission	Vote du conseil municipal
ALCEP	200 €	Unanimité avec Charles LONJOU et Marie-Joëlle ROCHE ne prennent pas part au vote
ANIMATION ST GENIES	500 €	Unanimité
APE PUBLIC	800 €	Unanimité
APEL STE THERESE	600 €	Unanimité
ARET	300 €	Unanimité
ASEL	400 €	Majorité avec deux abstentions (Charlie LONJOU et Jean-Christophe VIALARET)
BABEL GUM	1 000 €	Unanimité
BASKET CLUB LALBENQUE	1 000 €	Unanimité
CLUB DE PÊCHE	300 €	Majorité, Marion BASTIT s'abstient
CLUB INFORMATIQUE	150 €	Unanimité
COMITÉ DES FÊTES LALBENQUE	2 000 €	Unanimité, Géraldine MOLES qui ne prend pas part au vote
FCLF	8 000 €	Unanimité, Pamela ROUSSEAU ne prend pas part au vote
FNACA	150 €	Unanimité
IN ALLEGRIA	400 €	Unanimité
LAC'REACTIVITÉ	500 €	Unanimité
LA CHAMBRE A CONCERTS	900 €	Unanimité
LALBENQUE FUTSAL	400 €	Unanimité
LALBENQUE IMAGES	350 €	Unanimité

LALBENQUE MULTISPORT	700 €	Unanimité
LALBENQUE PETANQUE	250 €	Unanimité
LE CHENE PENSANT	250 €	Unanimité
LE MILLE PATTES	400 €	Unanimité
RECOLTES- les amis de Lalbenque	500 €	Unanimité sauf Myriam LEZOURET-CONQUET et Kévin DELON qui ne prennent pas part au vote
LES AMIS DE PAILLAS	700 €	Unanimité
LE LIVRE UNE AVENTURE	600 €	Unanimité sauf Serge CHARONNAT qui ne prend pas part au vote
MODEL CLUB CAHORS	300 €	Unanimité
NI QUEUE NI TÊTE	400 €	Unanimité
REN'ART	500 €	Unanimité
SITE REMARQUABLE DU GOÛT	800 €	Unanimité
SULPIC	2 000 €	Unanimité sauf Myriam LEZOURET-CONQUET et Kévin DELON qui ne prennent pas part au vote
ST HUBERT LALBENQUOIS	800 €	Majorité avec l'abstention de Marion BASTIT
ST QUIRIN	200 €	Unanimité
VTT LALBENQUE	800 €	Unanimité sauf Charles LONJOU qui ne prend pas part au vote
VALPARES RUGBY	1 000 €	Unanimité
LA TRESSE	500 €	Unanimité
Les illuminés du Père Noël	200 €	Majorité avec deux abstentions celles de Myriam LEZOURET-CONQUET et Marie Joëlle ROCHE et 1 vote contre Jacques MARZIN
CHESS Com LALBENQUE : échecs	500 €	
CHAMBRE DES METIERS	400 €	Unanimité
COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	700 €	Unanimité
COOP SCOLAIRE ECOLE MATERN	400 €	Unanimité
OGEC ST THERESE	200 €	Unanimité sauf Sylvie PAGES-GRATADOUR qui ne prend pas part au vote
COLLEGE ST THERESE	1 650 €	Unanimité, Sébastien NODARI et Sylvie PAGES-GRATADOUR ne prennent pas part au vote
LYCEE CLEMENT MAROT	60 €	Unanimité
QUERCY CONTACT MONTCUQ	200 €	Majorité avec 6 abstentions Géraldine MOLES, Jean-Christophe VIALARET, Marion BASTIT, Serge CHARONNAT,



		Myriam LEZOURET-CONQUET et Marie-Joëlle ROCHE et 4 votes CONTRE Jacques MARZIN, Liliane LUGOL, Philippe SUDRES, Charles LONJOU.
LE COMBAT DU SOUFFLE	400 €	Unanimité
LES RESTOS DU CŒUR	500 €	Unanimité
SECOURS CATHOLIQUE LALBENQUE	500 €	Unanimité
SECOURS POPULAIRE	500 €	Unanimité
TOTAL	34 710 €	

### **OBSERVATIONS lors de quelques votes des subventions aux associations :**

**BABEL GUM** : Kévin DELON demande ce qu'il en est de la demande de subvention exceptionnelle faite par BABEL GUM suite au déficit de la Grande Défriche. Il précise qu'il est favorable à faire un geste car il a participé à une grande partie du festival et que le programme était de grande qualité. Le temps pluvieux a désavantagé l'association.

Philippe SUDRES indique qu'une subvention n'est pas faite pour couvrir un déficit.

Madame le Maire indique qu'il s'agissait d'un festival de grande qualité et qu'ils ont du très mauvais temps en Octobre 2023.

Magali COQUOIN indique la commission attend de recevoir des éléments complémentaires de l'association.

**SULPIC** : Madame le maire indique qu'elle trouve que la subvention est un peu faible par rapport à la notoriété du festival.

Jean-Christophe Vialaret indique qu'ils ont augmenté de 400 € par rapport à l'an dernier.

Stéphane DOLO demande que fait l'association « Les Amis de Lalbenque » qui s'appelle dorénavant : RECOLTE. Magali COQUOIN répond qu'il y a 30 bénévoles, 30 adhérents et qu'ils ont un projet anthropologique mémoire (entretiens filmés avec à terme un livre et un film).

**Les illuminés du Père Noël** : Myriam LEZOURET et Marie-Joëlle ROCHE s'abstiennent et Jacques MARZIN vote CONTRE. Il dit qu'on est péniblement dans une trajectoire écologique avec économie sur les énergies, cela est un peu contradictoire avec les éclairages de Noël.

Kévin DELON indique que cela pose des difficultés de circulation dans ce secteur très urbanisés avec une voie communale peut large, il faut les accompagner pour l'année prochaine.

**Quercy contacts** : Marie DELPECH demande pourquoi ils demandent une subvention compte tenu qu'ils ne sont pas une association Loi 1901.

Philippe SUDRES : pense qu'il faut qu'ils réfléchissent s'ils ont vraiment besoin d'une subvention d'une collectivité territoriale. Il faut que ce soit à titre exceptionnel et pas dû systématique.

### **Pour les associations caritatives :**

Kévin DELON est favorable au soutien aux associations d'œuvres caritatives, mais il questionne le montant identique pour celles-ci alors qu'elles accueillent pas le même nombre de bénéficiaires. Il prend l'exemple des Restos du coeur qui accueille beaucoup de monde au quotidien.

Le secours populaire n'a pas d'antenne à Lalbenque mais font également un gros travail à Cahors.

Géraldine MOLES complète que ces associations font un travail important pas que sur l'alimentation mais également les vêtements, mobiliers, etc...

### **8 – Amendes de police pour 2024 : plan de financement**

Cette année, nous ne pouvons pas demander une subvention au titre des amendes de police car il n'y a plus de crédits. Pourquoi, parce que nous avons sollicité un dossier en 2021 pour les aménagements de Piboulède, et obtenu 5 135.28 € et en 2023 nous avons sollicité pour les aménagements de St Hilaire et les plateaux traversants et obtenu 8 417.48 €.

Donc il faut attendre 2025 pour demander une nouvelle subvention au titre des amendes de police.

Une demande d'aménagement de sécurité sera sollicitée en 2025.

## **9 – Acquisition de matériels pour le service technique**

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire d'envisager le renouvellement de matériels au service technique, au niveau des tracteurs

Kévin DELON présente le dossier.

En effet, nous avons actuellement deux tracteurs :

-un tracteur épareuse Renault de 1999 acquis en 2014 pour 21 456 € TTC + épareuse : 7 200 € TTC soit un ensemble à 28 656 €TTC.

-un tracteur Class : acquis en 2007 pour 32 656.60 €TTC.

Après plusieurs devis sollicités auprès de différents fournisseurs, c'est la proposition d'Agrimontauban domiciliée à Montauban qui est retenue pour un montant de 52 800 € TTC, pour un nouveau tracteur d'occasion à 67 800 € TTC, avec une reprise des deux anciens tracteurs pour 15 000 €, soit un coût total après soultte de 52 800 €.

### **Observations :**

Sébastien NODARI indique qu'il faudrait acheter une épareuse pour l'entretien des chemins.

Géraldine MOLES : demande si on pourrait mutualiser le matériel avec d'autres communes.

Jacques MARZIN donne l'exemple des communes de Montdoumerc et Belfort. Elles ont l'équipement mais quand ils vont être en fin de vie, ils externaliseront l'activité. L'outil est difficile à utiliser. Le minimum est de 80 €/heure, des privés interviennent à 50 €.

C'est un choix à faire avec tous les chiffres sur la table

Sébastien NODARI : donne quelques exemples, il souhaite que l'on chiffre et que l'on se décide rapidement car il y a quelques chemins qui vont se fermer.

Kévin DELON en complément de Jacques MARZIN, indique que c'est compliqué d'externaliser car la commune est grande et qu'il y a besoin d'un tracteur avec des options pour un travail plus efficace.

Géraldine MOLES demande si les agents sont formés à l'utilisation de ces engins.

Kévin DELON indique que c'est difficile de trouver des formations adaptées dans ce domaine mais qu'il est preneur d'informations si certains élus en ont.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'acquisition de ce tracteur conformément au devis présenté et la cession des deux appartenant à la commune et autorise Madame le maire à signer l'ensemble des documents et contrats nécessaires.**

## **10 – Bilan saison truffe 2023-2024**

Ce point est à reporter à une prochaine séance.

## **11 – Dénomination des voies et places : compléments pour l'adressage**

Madame le Maire vous propose de réfléchir sur un nom pour la place et/ou l'aménagement de l'espace public à ST HILAIRE.

Une plaque sera commandée et une inauguration pourra être envisagée à l'occasion de la fête au mois de juillet.

D'autres dénominations de voies seront à examiner très prochainement.  
Ce point sera reconduit au prochain conseil municipal de mai pour décision.

### **12 – Projet création d'une section bilingue précoce français-occitan**

Compte tenu de la séance importante de ce soir, ce point sera traité à la séance prochaine du conseil municipal de mai.

### **13 – Questions diverses**

- Pour information : Madame le maire indique que la zone bleue créée en 2014 par arrêté du maire va être réactivée, modifiée et complétée suite à une demande des commerçants afin d'éviter les véhicules tampons. Une communication auprès des habitants et des riverains sera faite. L'idée est de soutenir le commerce de centre bourg.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H45.

La secrétaire de séance



Marion BASTIT.

Le Maire



Liliane LUGOL

**Aucune observation n'est faite, le compte rendu du 11 avril 2024 est adopté à la majorité avec une abstention celle de Guillaume BISMES car absent lors de la séance.**